



Réf. Farde e-Assemblées : 2412087

N° OJ : 132

Projet d'Arrêté - Conseil du 28/06/2021

Objet : Subside spécifique à "Médecins du Monde" : 30.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'association suivante;

Vu les crédits prévus à l'article 12403/33202 du budget ordinaire 2021;

Considérant qu'il est proposé d'accorder un subside à l'organisation Médecins du Monde afin de sensibiliser les personnes au dépôt de déchets et d'assurer au mieux le flux et la sécurité des personnes autour du centre PSA situé Avenue du Port 94-98, 1000 Bruxelles;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside spécifique pour un montant total de 30.000,00 EUR à l'organisation Médecins du Monde, Rue de l'Eclipse 6, 1000 Bruxelles (N° d'entreprise 460.162.753).

Annexes :